

# Règlement du Centre de Loisirs

## Mercredis, Grandes et petites vacances

### Généralités

Le Centre de Loisirs concerne les enfants de la Grande section de maternelle à 12 ans. Il a lieu les mercredis en période scolaire et du Lundi au Vendredi durant les vacances scolaires, de 7h30 à 18h30 à la Grange Barbé. (fermeture : vacances de Noël et 2 semaines avant la rentrée scolaire)

L'accueil s'effectue à la journée ou à la demi-journée selon le programme d'activité et après accord de l'équipe du CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement).

### Réservation

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de réserver les jours où vos enfants fréquenteront le Centre de Loisirs.

Ainsi, selon les effectifs réglementaires, les parents amenant leurs enfants sans inscription préalable pourront se voir refuser l'accueil au CLSH.

**Si un enfant inscrit ne vient pas au centre sans que l'équipe d'animation ne soit prévenue (2 jours avant) la journée sera facturée au tarif maximum de 12.90 euro.**

De plus, seront prioritaires :

- les enfants labennais dont les deux parents travaillent,
- les enfants dont les deux parents travaillent sur Labenne,
- les enfants labennais dont un parent travaille.

(sauf cas particulier après étude, suivant la situation familiale).

### Responsabilité

**Les enfants sont pris en charge dès leur entrée dans le local.**

L'enfant ne sera autorisé à quitter le centre de loisirs, seul ou avec une personne autre que ses parents, qu'après remise d'une décharge parentale de responsabilité.

### Retard

Après l'heure de fermeture, tout retard sera facturé 5 euro par quart d'heure.

De plus, comme le spécifie la réglementation des Centres de Loisirs Sans Hébergement, lors d'un retard supérieur à 30 minutes après l'heure de fermeture et dans l'impossibilité de joindre les parents, la Gendarmerie de Capbreton sera prévenue afin de contacter la famille de l'enfant.

Le Maire  
Et l'équipe d'animation.